

Calais, le 19 octobre 2017

Sous-Préfecture de Calais  
Bureau de la Réglementation  
et des Libertés Publiques  
Affaire suivie par : Nathalie Leullieux  
03 21 19 70 56  
nathalie.leullieux@pas-de-calais.gouv.fr

LE SOUS-PREFET

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
de l'arrondissement de Calais  
(liste des destinataires in fine)

**OBJET :** Dématérialisation des procédures relatives aux certificats d'immatriculation et aux permis de conduire

Les modalités de délivrance des titres ont évolué en 2017, conformément au « Plan Préfecture Nouvelle Génération » présenté par le Ministre de l'Intérieur le 16 décembre 2016.

Ce plan conduira d'une part, à la mise en place de plate-formes régionales de traitement des titres dénommées « Centres d'Expertise et de Ressources Titres » pour les certificats d'immatriculation du véhicule et les permis de conduire et d'autre part, à la fermeture concomitante des guichets des préfectures et sous-préfectures dédiés à ces activités le 6 novembre 2017.

Les usagers doivent donc être sensibilisés à cette situation et invités à effectuer leurs démarches en utilisant les téléprocédures mises à leur disposition sur les sites suivants :

**I – Les informations ou demandes portant sur les cartes grises**

- <https://immatriculation.ants.gouv.fr> (tél : 08 11 10 57 16)
- <https://www.service-public.fr> – Particuliers – Transports – Carte grise (certificat d'immatriculation)  
– Services en ligne et formulaires – Déclaration de cession d'un véhicule
- <https://siv.interieur.gouv.fr> – situation administrative
- <https://franceconnect.gouv.fr>

Pour toutes les démarches concernant les immatriculations en ligne, le code confidentiel, transmis par courrier avec le certificat d'immatriculation doit être conservé : il sera exigé pour accéder au dossier de l'utilisateur.

Si l'utilisateur ne dispose pas de ce code, il peut être généré sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).

## II – Les informations ou demandes portant sur les permis de conduire

- <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> (Tél 08 10 90 10 41)

- <https://franceconnect.gouv.fr>

- <https://www.securite-routiere.gouv.fr>

Par ailleurs, un serveur vocal interactif national (34 00) a également été mis en place pour répondre aux questions des usagers.

→ Pour les publics en difficulté uniquement ou ne disposant pas de l'équipement nécessaire, la sous-préfecture met à disposition un point d'accueil numérique animé par un médiateur numérique qui a pour vocation d'assister les usagers dans l'utilisation de ces téléprocédures.

Je compte sur votre mobilisation et celle de vos collaborateurs pour informer les usagers de ces nouvelles dispositions.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

*Reçu*

Le Sous-Préfet,

  
Michel TOURNAIRE